

Conditions générales relatives à l'extension de garantie contractuelle (ventes indirectes)

Les présentes conditions générales relatives à l'extension de garantie contractuelle (« Conditions ») régissent la prolongation volontaire de la garantie contractuelle offerte directement par Instagrid GmbH, Solitudeallee 7, 71636 Ludwigsburg, Allemagne (« Instagrid ») aux clients finaux éligibles (« Clients ») ayant acheté des produits Instagrid par le biais de canaux de vente indirects (« Ventes indirectes »). Les présentes Conditions n'affectent en rien les droits obligatoires des Clients en vertu de la législation applicable et ne remplacent, ne modifient ni ne limitent les obligations de garantie légale, de garantie contractuelle ou de service, les droits ou les recours accordés aux Clients par les revendeurs ou les distributeurs, qui restent seuls responsables de ces obligations.

§1 Champ d'application et offre

1. Instagrid propose aux Clients éligibles une extension de garantie volontaire de garantie contractuelle de deux (2) ans (« Extension de garantie contractuelle »), à compter de l'expiration de la garantie contractuelle standard de deux (2) ans fournie par le revendeur ou le distributeur, ce qui porte la durée totale de la garantie contractuelle à quatre (4) ans à compter de la date d'achat initiale du Client final.
2. Sous réserve de la section 5.3, l'Extension de garantie contractuelle est fournie gratuitement et s'applique uniquement aux produits Instagrid répertoriés comme éligibles dans l'application Instagrid ou dans la documentation d'accompagnement.

§2 Éligibilité

1. Pour bénéficier de l'Extension de garantie contractuelle, les Clients doivent remplir les conditions d'enregistrement suivantes dans les trente (30) jours calendaires suivant la date d'achat initiale du Client final.
 - a. Télécharger et s'inscrire sur l'application Instagrid, puis créer une organisation en fournissant les informations demandées. (Pour plus de clarté, l'inscription seule ne donne pas automatiquement droit à un Client de faire une demande au titre de l'Extension de garantie contractuelle.)
 - b. Ajouter le ou les produits achetés à votre organisation dans l'application Instagrid.
 - c. Vérifiez l'éligibilité à l'Extension de garantie contractuelle, sélectionnez les produits éligibles et fournissez des informations supplémentaires sur l'achat. La date d'achat du Client final est toujours requise pour valider l'éligibilité.
 - d. Acceptez les conditions de l'Extension de garantie contractuelle et prenez connaissance de la politique de confidentialité d'Instagrid dans l'application Instagrid.

- 2 Après le dépôt d'une demande au titre de l'Extension de garantie contractuelle, Instagrid examinera la demande et les informations fournies, y compris la preuve d'achat et de paiement si nécessaire, afin de confirmer l'éligibilité. Instagrid se réserve le droit de demander une preuve d'achat valide au moment où la demande est faite, même si ce document a déjà été fourni ou si le produit a été enregistré dans l'application Instagrid. Si le Client n'est pas en mesure de fournir une preuve d'achat valide, la demande pourra être traitée comme une intervention hors garantie contractuelle.
- 3 Le non-respect des conditions susmentionnées, y compris l'enregistrement dans le délai de trente (30) jours, peut entraîner l'exclusion de l'Extension de garantie contractuelle.
- 4 L'enregistrement de l'Extension de garantie contractuelle conformément à la section 2.1 permet au Client enregistré de bénéficier d'une assistance directe de la part d'Instagrid via support@instagrid.co. Les produits qui ne sont pas enregistrés pour l'Extension de garantie contractuelle doivent faire l'objet d'une assistance par l'intermédiaire du revendeur ou du distributeur d'origine auprès duquel le produit a été acheté.
- 5 Instagrid se réserve le droit d'exclure des produits de l'Extension de garantie contractuelle lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire que le produit est contrefait, volé, importé illégalement ou n'a pas été mis sur le marché par Instagrid ou avec son consentement.

§3 Entrée en vigueur et durée

1. L'Extension de garantie contractuelle est une extension de garantie contractuelle de deux (2) ans (« Extension de garantie contractuelle ») suivant l'expiration de la garantie contractuelle standard de deux (2) ans fournie par le revendeur ou le distributeur, ce qui donne une période totale de garantie contractuelle de quatre (4) ans calculée à partir de la date d'achat initiale du Client final.
2. La couverture s'étend donc à quatre (4) ans à compter de la date d'achat initiale du Client final, sous réserve que toutes les conditions d'éligibilité soient remplies.
3. L'enregistrement de la demande d'Extension de garantie contractuelle dans l'application Instagrid confirme l'inscription provisoire, sous réserve de la vérification par Instagrid de l'éligibilité et de la preuve d'achat et de paiement sur demande.

§4 Couverture et exclusions

1. L'Extension de garantie contractuelle couvre les défauts matériels de conception, de matériaux ou de fabrication survenant dans des conditions d'utilisation normales, à l'exclusion de l'usure normale ou d'une mauvaise utilisation.
2. Les Clients doivent signaler tout défaut à Instagrid à l'adresse support@instagrid.co sans délai injustifié après sa découverte. Le défaut de notification en temps opportun empêchant Instagrid de vérifier le défaut peut entraîner le rejet de la demande.

3. L'Extension de garantie contractuelle ne couvre pas les défauts connus du Client au moment de l'achat ou que le Client, par négligence grave, n'a pas détectés à ce moment-là.
4. Dans toute la mesure permise par la loi, toutes les autres garanties, qu'elles soient expresse, implicites, légales ou autres, sont exclues.

§5 Recours en cas de défauts

1. À la suite d'une notification valide d'un défaut et de la confirmation de l'éligibilité, Instagrid peut, à sa discrétion et à ses frais, et sous réserve de la loi applicable, soit (a) réparer le défaut, soit (b) remplacer le produit défectueux.
2. Le Client doit fournir à Instagrid un accès raisonnable pour effectuer la réparation, y compris le retour du produit à des fins d'inspection. Instagrid ne procédera au démontage ou à la réinstallation du produit que si elle a effectué l'installation initiale.
3. Instagrid prendra en charge les frais liés à l'inspection, à la réparation ou au remplacement si un défaut est confirmé, y compris les frais de transport, de main-d'œuvre et, le cas échéant, de démontage et de montage. Si aucun défaut n'est constaté, Instagrid pourra se faire rembourser les frais raisonnables engagés, sauf si le défaut n'était pas raisonnablement détectable par le Client.
4. Les demandes de dommages-intérêts ou de remboursement de frais sont soumises aux dispositions de la section 6 (Responsabilité) et sont par ailleurs exclues.

§6 Limitation de responsabilité

La responsabilité d'Instagrid est régie par le droit applicable, comme suit :

1. Instagrid est pleinement responsable des dommages causés intentionnellement ou par négligence grave.
2. Pour les dommages causés par une simple négligence, Instagrid n'est responsable que :
 - a. en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ; et
 - b. en cas de manquement à des obligations contractuelles essentielles (c'est-à-dire les obligations dont l'exécution permet la bonne exécution des présentes Conditions et sur lesquelles le Client peut légitimement compter). Dans ce dernier cas, la responsabilité est limitée aux dommages prévisibles et typiquement survenant.
3. Les limites susmentionnées s'appliquent également aux actes ou omissions des personnes dont Instagrid est légalement responsable.

4. Ces limitations ne s'appliquent pas en cas de dissimulation frauduleuse de défauts, d'octroi d'une garantie contractuelle spécifique ou de responsabilité en vertu de la loi allemande sur la responsabilité du fait des produits (Produkthaftungsgesetz).
5. Sauf indication contraire, toutes les réclamations au titre des présentes Conditions ou en rapport avec celles-ci sont soumises aux délais de prescription prévus par le droit applicable, y compris le Code civil allemand.

§7 Délai de prescription

1. Les réclamations au titre de la présente Extension de garantie contractuelle doivent être formulées pendant la période de garantie contractuelle applicable définie aux sections 1 et 3. À l'expiration de la période totale de garantie contractuelle de quatre (4) ans, calculée à compter de la date d'achat initiale du Client final, aucune autre réclamation ne peut être formulée au titre de la présente Extension de garantie contractuelle.
2. La réalisation d'une réparation ou d'un remplacement au titre de la présente Extension de garantie contractuelle ne redémarre ni ne prolonge la période de garantie contractuelle initiale.
3. Les délais de prescription légaux pour les réclamations fondées sur une faute intentionnelle, une négligence grave, une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, une dissimulation frauduleuse ou la responsabilité en vertu de la loi allemande sur la responsabilité du fait des produits ne sont pas affectés.

§8 Données et communication

1. En souscrivant à l'Extension de garantie contractuelle, les Clients reconnaissent et acceptent qu'Instagrid collecte et traite des données, notamment le nom, les coordonnées, les informations sur le produit et la date d'achat, à des fins de gestion de la garantie contractuelle, de communication de suivi et d'amélioration du service.
2. Le traitement des données à caractère personnel est régi par la Politique de confidentialité d'Instagrid disponible dans l'application Instagrid.
3. Instagrid peut contacter les Clients pour des questions liées à la garantie contractuelle ou au service.

§9 Divers

1. Tout commentaire ou toute donnée fournis par les Clients peuvent être utilisés par Instagrid pour améliorer ou créer des produits, des services ou des technologies connexes. Instagrid détient tous les droits sur toute amélioration ou tout nouveau développement. Le Client ne peut prétendre à aucun de ces droits.

2. Instagrid peut céder tout droit ou obligation découlant des présentes Conditions à ses sociétés affiliées.
3. Les présentes Conditions sont régies par le droit de la République fédérale d'Allemagne, à l'exclusion du droit international uniforme, en particulier la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).
4. Les tribunaux du siège social d'Instagrid à Ludwigsburg, en Allemagne, sont seuls compétents pour connaître de tout litige découlant des présentes Conditions ou s'y rapportant. Instagrid peut également intenter une action au lieu d'exécution, à tout autre lieu convenu par écrit ou au lieu de juridiction général du Client. Les dispositions légales impératives relatives à la compétence exclusive restent inchangées.
5. Instagrid se réserve le droit de modifier ou de mettre fin au programme d'Extension de garantie contractuelle, y compris aux présentes Conditions, à tout moment et avec effet pour l'avenir. Toute modification n'affecte pas les garanties contractuelles déjà enregistrées et confirmées.